



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par World Federalist Movement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Il est indispensable d'autonomiser les femmes en milieu rural pour concrétiser les objectifs de développement durable visant à éliminer la pauvreté et la faim, à assurer la sécurité alimentaire et à donner des moyens d'action aux femmes et aux filles.

Le recours à des technologies de l'information et de la communication adéquates et accessibles permet de combler le fossé en matière d'information et de favoriser l'accès des femmes à la prise de décisions. Des moyens suffisants doivent être affectés aux médias tournés vers les femmes afin que ces efforts se poursuivent, et s'inscrivent dans une stratégie participative de prévention des conflits.

Au lendemain des conflits tout particulièrement, les médias locaux créent des espaces de partage et de dialogue sûrs, qui permettent de briser la culture du silence et de rendre compte du vécu des populations dont on entend rarement la voix, y compris des femmes, notamment des femmes en milieu rural, ainsi que des jeunes, des personnes handicapées, des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres.

Les médias locaux, ainsi que la veille médiatique, peuvent en outre constituer des dispositifs d'alerte et de réaction rapides orientés vers l'égalité des sexes en vue de repérer, de recenser et de rendre visibles les tendances pouvant déboucher sur des conflits ou exacerber les conflits existants. Ils peuvent également être une source d'informations primordiales pour alimenter les mécanismes étatiques, orienter les stratégies et politiques de développement et permettre de s'acquitter d'autres engagements, notamment ceux pris dans le cadre de conventions et de traités internationaux. Soutenir les réseaux médiatiques tournés vers les femmes peut également favoriser l'émergence d'un outil de traitement et d'analyse supplémentaire, en non pas de rechange, des causes profondes de la violence et des conflits, outil qui fait souvent défaut dans les médias traditionnels, où les femmes sont sous-représentées.

Il est essentiel que les modèles de gouvernance participatifs émanant des femmes soient convenablement représentés afin de prévenir les conflits dans la société en général et au niveau local. Lorsque les femmes prennent en main leur destin, elles sont également plus aptes à prévenir les conflits dans leur propre foyer.
